

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25 mai 2011

L'INRS mesure les expositions aux champs électromagnétiques

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) a réalisé avec les Centres de Mesures Physiques des Carsat¹ une campagne de mesures des valeurs d'exposition des salariés aux champs électromagnétiques. Huit familles d'équipements ont été identifiées comme émettrices de champs électromagnétiques et sept d'entre elles sont susceptibles d'exposer les opérateurs à leur poste de travail à des valeurs supérieures à la VDA, Valeur Déclenchant l'Action². Ce bilan, premier du genre en Europe, permettra la réalisation d'un guide de bonne pratique pour aider les entreprises à identifier les principaux équipements à risque et à mettre en place les moyens de préventions adéquats.

Les applications industrielles basées sur les propriétés physiques des champs électromagnétiques se sont multipliées au cours des dernières années. Huit familles d'appareillages particulièrement émetteurs ont été repérées par l'INRS et les Carsat. Ils sont utilisés pour l'électrolyse industrielle, la soudure et la fusion électrique, le chauffage par induction, le chauffage et le soudage par pertes diélectriques, la magnétisation et la démagnétisation industrielle, la magnétoscopie, le chauffage et le séchage industriels par micro-ondes ainsi que le fonctionnement d'IRM ou RMN.

Les mesures effectuées sur ces catégories d'équipement ont montré que les opérateurs qui les manipulent peuvent être exposés à des intensités de champs électromagnétiques supérieures à la VDA (à l'exception de la famille IRM/RMN). Dans la plupart des cas, la seule démarche de prévention rencontrée en entreprise consiste à éloigner le plus possible le poste de travail de la source d'émission. Il faut cependant souligner que les fours à micro-ondes et les presses hautes fréquences sont équipés d'un blindage par les fabricants et que dans le cas des presses à souder les bâches, une solution originale pour limiter les expositions consiste à utiliser un patin de masse, système qui permet de diminuer la surface rayonnante.

Ce travail pionnier en Europe, qui a consisté à estimer le parc de machines rayonnantes et à réaliser un bilan aussi exhaustif que possible des expositions industrielles aux champs électromagnétiques, est une première étape. En effet, les mesures vont se poursuivre pour compléter les données concernant certaines familles (magnétiseurs, chauffage par micro-ondes...) qui recouvrent des équipements de puissance et de dimension très variables. A terme, ces travaux donneront lieu à la réalisation d'un guide de bonnes pratiques à l'usage des entreprises qui leur permettra d'identifier sans mesure les dispositifs à risque, d'évaluer les probabilités de dépassement de la VDA et de mettre en place des actions de prévention.

Contact presse : Damien LARROQUE – 01 40 44 14 40 – damien.larroque@inrs.fr

A propos de l'INRS :

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail est une association loi 1901, créée en 1947 et administrée par un Conseil d'administration paritaire (employeurs et salariés). L'INRS, c'est aujourd'hui 635 personnes sur 2 centres : à Paris (215 personnes) et en Lorraine (420 personnes).

De l'acquisition de connaissances à leur diffusion en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser le plus largement possible une culture de prévention et proposer des outils méthodologiques et pratiques.

L'action de l'INRS s'articule autour de missions transversales : Savoir, informer, former et accompagner.

¹ Caisses d'assurance retraite et de santé au travail.

² Valeur qui correspond au déclenchement d'une action de prévention au sein de l'entreprise. L'employeur doit alors contrôler et réduire les risques chez ses travailleurs.